



# ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

École académique de la formation continue  
Délégation académique à la formation des personnels d'encadrement  
[ DAFPE ]

Affaire suivie par :

Nancy, le 15 mai 2023

Pierre-Jean VERGÈS  
Délégué académique  
Tél : 06 59 67 77 20  
Mél : ce.dafpe@ac-nancy-metz.fr  
Rectorat de Nancy-Metz  
9 rue des Brice  
Rond-point Marguerite  
CS n°30013 54035 NANCY CEDEX

L'inspecteur d'académie  
Délégué académique à la formation  
des personnels d'encadrement

à

Cédric JESIONOWSKI  
Inspecteur de l'éducation nationale  
Formateur académique au sein de la DAFPE  
Tél : 06 28 73 12 77  
Mél : cedric.jesionowski@ac-nancy-metz.fr  
DSDEN de Moselle  
Circonscription de St Avold Ouest  
Rue du Général de Gaulle  
57500 SAINT-AVOLD

Mesdames, messieurs les personnels d'enseignement du  
premier degré

Sous-couvert de  
Mesdames, messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale chargés d'une circonscription du premier degré

Madame, Messieurs les directeurs académiques des services  
de l'éducation nationale

**Objet** : Préparation au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale,  
spécialité 1<sup>er</sup> degré

N/Réf. : 053/15052023/prep\_CRIEN

S'agissant du concours de recrutement des IEN, spécialité 1<sup>er</sup> degré, l'académie de Nancy-Metz propose un parcours de préparation adossé à un dispositif national initié par l'*Institut des hautes études de l'éducation et de la formation* (IH2EF).

Au regard du calendrier ordinaire des épreuves du concours, notamment la période de dépôt du dossier de *reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle* (RAEP) visant la phase d'admissibilité, le parcours de formation doit débuter avant la période estivale pour que chaque candidat puisse s'engager dans une programmation efficiente de sa préparation.

En ce sens, l'ouverture de la formation préparant au concours est fixée le **mercredi 5 juillet 2023 de 14h00 à 17h00**. Le lieu sera arrêté en fonction de l'effectif et de l'origine géographique des personnels concernés.

Pour ce faire, dans le cas où cette préparation répondrait à votre volonté de vous présenter au concours, je vous remercie de me retourner pour le **16 juin 2023**, délai de rigueur, le coupon réponse ci-joint, uniquement par courriel à l'adresse **ce.dafpe@ac-nancy-metz.fr** avec en copie **cedric.jesionowski@ac-nancy-metz.fr**.

S'engager dans cette préparation doit répondre à la volonté affirmée de chacun des personnels à envisager une évolution professionnelle réfléchie vers des fonctions d'encadrement. Le parcours de formation va lui-même mobiliser des cadres de l'académie. Il est donc attendu que dans le cas où vous adhérez à cette formation, nous puissions compter sur votre plein engagement sachant que le concours demeure très sélectif et ne nous permet pas de vous assurer d'y être admis ni même admissible.

Toutefois, l'objectif de cette formation est de vous permettre de réunir toutes les conditions pouvant favoriser votre réussite à travers un parcours adapté à vos besoins, et qui vous offrira une préparation à chacune des deux épreuves.

Je vous précise que, comme pour toute préparation à un concours, les frais de déplacement des stagiaires ne sont pas pris en charge par les services académiques qui vous délivreront cependant un ordre de mission pour les 6 à 8 présentiels que nous prévoyons exclusivement le mercredi pour les phases d'admissibilité et d'admission du concours.

L'inspecteur d'académie,  
Délégué académique



  
Pierre-Jean VERGÈS